

## Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 03 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 9

---

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON.

---

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 juin 2023**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2023.

*Jean-Luc FAUCON et Fabrice PRAVE arrivent à 18h52*

#### **2. Choix de l'architecte pour le projet de réhabilitation de la grange DUBOURG en mairie**

Monsieur le Maire rappelle que 10 candidats ont répondu à l'appel d'offre lancé du 28 avril au 22 mai 2023 à 12h. Dans une première phase, 3 offres ont été présélectionnées et ont été classées au regard des 2 critères retenus à savoir, valeur technique de l'offre, pour 70% (dont compréhension du contexte, clarté et pertinence de la méthode de travail) et prix proposé, à hauteur de 30%.

Le choix de la commission s'est porté sur le projet de l'architecte KYPSELI qui a obtenu une note de 90/100 (64 en technique et 26 en prix).

Cet architecte a pris en compte les demandes des élus et son projet est celui qui s'adapte le mieux à leurs attentes.

Le 2<sup>ème</sup> choix, le cabinet d'architecte AM2V, ne s'est pas autant investi que KYPSELI dans le rendu du projet.

Et enfin le 3<sup>ème</sup> choix, le cabinet d'architecte RAMADIER, n'a pas convaincu les élus par son type architectural.

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature du cabinet KYPSELI;

VOTE :            8 POUR                                    0 CONTRE                                    0 ABSTENTION

#### **3. Choix du cabinet pour la réhabilitation du système d'assainissement**

Le Maire rappelle que la commune a mandaté le Conseil Départemental de la Drôme pour une mission de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du système d'assainissement. Le Conseil Départemental de la Drôme a publié un appel d'offre pour la séparation des réseaux d'assainissement et pluviales. Deux sociétés ont répondu, le cabinet BEAUR pour 52 700 € HT et le cabinet NALDEO pour 62 475 € HT. Le candidat retenu par la commission d'appel d'offre est le cabinet BEAUR avec une note de 87.60 / 100. Le Maire rappelle que l'ensemble des travaux s'élève à 612 000 € HT (séparatif et réhabilitation du lagunage).

Le Maire rappelle son souhait de créer une commission de travaux pour ce projet avec les habitants.

VOTE :            8 POUR                                    0 CONTRE                                    0 ABSTENTION

#### **4. Décision modificative n°01 budget eau et assainissement**

Cette délibération est annulée, un simple mouvement d'écriture suffit. (M57)

#### **POINTS DIVERS :**

##### **Arrêté chemins forestiers ONF :**

Les chemins forestiers entre Valaurie et Réauville ont été élargis pour créer une piste de Défense Forestière Contre les Incendies (DFCI). Des barrières ont été mises en place pour limiter l'utilisation de ces chemins et ainsi éviter qu'ils soient détériorés trop rapidement. Les deux communes doivent prendre le même arrêté pour fixer les règles d'utilisation.

##### **Eclairage public :**

Le SDED a établi un devis pour le changement de 24 candélabres de la commune, et propose 3 types de candélabres, l'écart de prix varie entre 67 000 € et 69 000 € en fonction de la puissance. La puissance des ampoules passera de 7 000 watts actuellement à 2 816 watts. Ce projet sera amorti sur 5 ans.

##### **Bulletin municipal :**

Le bulletin municipal de juillet sera distribué la semaine prochaine.

##### **Centrale villageoise 2684Watts :**

Un sondage sur les énergies renouvelables à l'attention des administrés sera inséré dans le Bulletin municipal.

##### **Véranda habitation devant la mairie :**

Le Département qui est propriétaire du terrain où se situe la véranda propose qu'une convention d'occupation du domaine public moyennant une redevance annuelle soit signée entre les parties.

##### **Vente du bar :**

Les agences immobilières ont fait remonter au Maire qu'il était difficile de vendre ce bien en raison notamment de la présence d'un locataire. Le bien est toujours à la vente.

##### **Plan Communal de Sauvegarde :**

Jean-Luc FAUCON, conseiller municipal, et Laëtitia AYME, secrétaire de mairie, ont participé à une réunion sur la mise en place du PCS, document qui reprend la conduite à tenir en cas de risques majeurs (inondation, séisme, nucléaire...). Celui-ci doit être rédigé et arrêté au plus tard en juin 2024. Lors de la réunion, il a été préconisé de mettre à jour dans un premier temps le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

##### **Départ des instituteurs de l'école :**

Le Maire rappelle qu'un pot de départ est organisé avec les instituteurs et le personnel de l'école jeudi 06 juillet à 16h45 en mairie.

##### **Consommation eau potable :**

Marc GASSER fait savoir qu'il a été pompé 20 % d'eau en moins par rapport à l'année dernière sur la même période.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.

**Prochain Conseil municipal en septembre 2023 à 18h45, salle du Conseil.**

Laurence MOINE  
Secrétaire de séance

